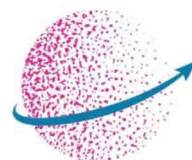


ASSURANCE VOYAGE CEDIV'ASSUR V



ASSUREVER
assure vos voyages



LES + DE VOTRE ASSURANCE

- **Annulation pour toutes causes justifiées**
- Avion manqué
- Garantie Retour impossible incluse
- La Garantie des prix en option
- **Option Protection Sanitaire**
- Une réduction de 20 % à partir de la 4^{ème} personne



LES TARIFS

Tarifs TTC par personne

Prix du voyage moyen par personne*	Multirisque Confort	Annulation Essentielle
Jusqu'à 350 €	22 €	15 €
De 351 € à 700 €	32 €	22 €
De 701 € à 1 200 €	46 €	31 €
De 1 201 € à 2 000 €	61 €	40 €
De 2 001 € à 5 000 €	76 €	47 €
De 5 001 € à 16 000 €	3 %	2 %
Extension Sports et Loisirs**	+28 €	-
Option Garantie des prix**	+15 €	-
Option Protection Sanitaire**	+ 20 % sur la prime hors extensions	-



INFOS +

Durée maximum du séjour **92 jours**
Nombre d'assurés par contrat **9 personnes maximum**
Territorialité **monde entier (sauf stipulation contraire)**

Toutes les réponses à vos questions
Service Relation Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h

01 73 03 41 01

information@assurever.com

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1er jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✓ Les extensions Sports et Loisirs, Garantie des prix et Protection Sanitaire doivent être souscrites simultanément à la Multirisque.
- ✓ L'option Garantie des prix doit être souscrite uniquement à la réservation du voyage.
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule.



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Confort"	Annulation "Essentielle"	Sports et Loisirs
ANNULATION DE VOYAGE				
• Périls dénommés	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Franchise de 50 € / personne (sauf stipulation contraire)		■	
• Maladie, accident ou décès ↳ Franchise	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Sans franchise			
• Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination • Annulation en cas de faillite ou de grève du personnel de la compagnie aérienne • Autres causes justifiées	• Franchise de 50 € / personne	■		
• Annulation cas de défaut ou d'excès de neige • Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème	• Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne			○
VOL MANQUE				
• Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 h	• Maxi. 50% de votre forfait ou 80% de votre vol sec	■		
RETARD AERIEN				
• Retard > 4 heures	• 10 % du montant du voyage (250 € maximum)	■		
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS				
• Vol, destruction totale ou partielle, perte ↳ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises • Retard de livraison des bagages > 12 heures	• 2 000 € / personne et 10 000 € / événement • 50 € / valise • Indemnité forfaitaire de 150 € / personne	■		
• Dommages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs ↳ Franchise • Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) • Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité	• 1 000 € / personne • 10% du montant indemnisé (50 € minimum) • 8 jours (150 € / personne maximum) • 300 € / personne (franchise : 1 journée)			○
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR				
• Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical	• Prorata temporis • Valeur du voyage initial	■		
• Interruption de l'activité de sports ou de loisirs	• Prorata temporis (400 € maximum)			○
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE				
• Capital décès ou invalidité permanente	• 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / événement	■		
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER				
• Dommages corporels, matériels et immatériels	• 1 000 000 € maxi. / évén. (franchise de 75 € / sinistre)	■		
• Responsabilité civile sport	• 300 000 € maxi. / évén. (franchise de 150 € / sinistre)			○
RETOUR IMPOSSIBLE				
• Frais de prolongation de séjour	• 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits, franchise 1 nuit)	■		
ASSISTANCE RAPATRIEMENT				
• Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Frais médicaux à l'étranger • Urgences dentaires ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires • Rapatriement du corps • Frais funéraires	• Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • 150 000 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne / événement • Frais réels • 2 500 € / personne	■		
RETOUR ANTICIPE				
• En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille • En cas d'attentat survenant à destination et de sinistre au domicile	• Billet retour + taxi • Billet retour + taxi	■		
ASSISTANCE VOYAGE				
• Avance de la caution pénale • Prise en charge des honoraires d'avocat • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne	• 15 000 € / personne • 3 000 € / personne • 7 500 € / personne	■		
• Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Frais de secours sur piste de ski balisée • Frais de caisson pour la plongée sous-marine	• 15 000 € / personne • Frais réels • 150 000 € / personne			○
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)				
• Prise en charge de la hausse du prix du voyage ↳ Seuils de déclenchement	• 8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat • Moyen-courrier : 20 € / pers. Long-courrier : 40 € / pers.		○	
PROTECTION SANITAIRE				
• Annulation pour maladie suite épidémie ou pandémie 30 jours avant le départ • Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température • Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie • Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • 16 000 € / pers. et 40 000 € / évén. (franchise 10%) • Frais réels • 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne)		○	

Connectez-vous sur pro.assurever.com

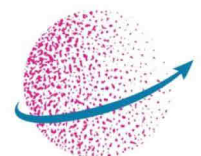
■ Inclus ○ En option

202107HC1 - 2208 - v07.2021 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages